

grange, Louis Legendre, Charles Legendre, de Maréchal, Masure, Pierre Menton, Merlin, Plichon, Roger, des Rotours, Scripé, Testelin, Thery.

Nous avons pris par un vote : MM. le général Faidherbe, Pajot, Tellez-Béthune. Absents par congé : MM. Bertrand-Milcent, Debuchy, Ica.

Nous apprenons qu'une société d'Artistes de la Comédie-Française donnera sur notre théâtre une représentation extraordinaire le lundi 10 février.

Le programme, qui va être excessivement placardé, se compose : *Les Enfants de Nod*, comédie en 3 actes de Casimir Delavigne ; et la *Pluie et le Beau Temps*, comédie en un acte, de Léon Gouan.

On nous écrit de Yainbo : « Il est à désirer que les municipalités de Lamoy et de Lys cherchent enfin à s'entendre pour faire poser aux alentours de la gare qui dessert ces deux communes quelques bancs de gaz. Un pareil banc, des trottoirs plus beaux encore, et un fossé profond qui borde un côté de la station des cinq heures du soir, des accidents sont inévitables en cet endroit si l'on ne se hâte de remédier à cet état de choses. »

Par arrêté du sous-secrétaire d'Etat des finances, en date du 15 janvier, M. Lebanc a été nommé receveur des postes et télégraphes à Armentières.

Les jeunes gens qui désirent entrer, en qualité de sous-mariniers, dans l'armée navale des manufactures de l'Etat, sont prévus que, le jeudi, 17 avril prochain, il sera ouvert à Lille, un concours pour le recrutement du personnel de la culture du tabac (2e série). Pour prendre part à ce concours, ils doivent se faire inscrire avant le 30 mars.

Le service de médecine et de chirurgie de la Faculté de l'Etat installé à l'hôpital Ste-Eugénie à Lille, vient d'adopter la sténographie. Les services y seront confiés par MM. les professeurs Caseneuve, Houzé de l'Aulnoit et Pilat.

Sous le titre : « Une regrettable méprise », le Progrès du Nord publie, ce matin, le récit suivant : « Hier, vers deux heures et demie, une femme entra chez un bijoutier de la rue Nain, à Roubaix, et y dérobait plusieurs objets de prix. Le bijoutier cria aussitôt : « a voleur ! » et un porteur de journal qui passait devant le magasin, s'élança sur elle et la ramena à la femme qui s'était enfuie, lorsqu'un agent, le prenant pour un voleur, le saisit au collet et malgré ses protestations, l'amena au poste de police où, par suite, il fut détenu pendant quelques heures, jusqu'à ce que plusieurs personnes, témoins de cette regrettable méprise, aient pu, après mille pourparlers, obtenir sa mise en liberté. »

Nous nous sommes mis, aujourd'hui, en mesure de contrôler les faits relatés par notre confrère et nous devons raconter que nous n'avons recueilli que des résultats négatifs. La rue Nain ne compte qu'un seul bijoutier parmi ses habitants, c'est M. Warren, et M. Warren à qui nous nous sommes adressés, nous a déclaré n'avoir pas été volé.

On nous signale deux accidents qui se sont produits, hier après-midi et ce matin, dans des établissements industriels de Roubaix : Le premier est arrivé dans un tissage mécanique de la rue des Longues-Haies ; un ouvrier, Henri Houst, a eu le petit doigt de la main droite pris dans un engrenage et si fortement mutilé que l'amputation a été jugée nécessaire.

La victime du second accident est un ouvrier employé comme mécanicien dans un atelier de construction de la rue Pavrée, et nommé Henri Gatteau. Cet homme a eu le médium broyé dans un engrenage. Il a dû subir l'amputation.

Ces deux opérations ont été faites par M. le docteur Emile Bayart.

Une marchande de mercerie et de lingerie, de la rue du chemin de Fer, M. B., a reçu, il y a quatre jours, la visite d'une jeune demoiselle de magasin, Mlle Joséphine W..., qui lui a enlevé, sans être aperçue, de nombreux articles de lingerie. Le vol n'a malheureusement été dénoncé, alors que la jeune fille avait eu le temps de remettre la frontière entre la justice française et elle.

réglément pour éviter un malheur, il soit maltraité par ceux-là mêmes qu'il veut soustraire au danger. Cependant, cela ne se voit que trop fréquemment. Un fait de cette nature vient encore de se produire à La Madeleine-lez-Lille.

Le 26 janvier, vers onze heures du soir, le train express de Lille à Dunkerque était attendu. Le garde Berthelot, sortant de sa guérite au bruit d'une voiture, engagea le conducteur à se hâter, puis il se mit en devoir de fermer sa barrière, quand une autre voiture se présenta. « Halte-là, s'écria-t-il ! » puis il acheva de fermer. Mais au même instant, il fut saisi à la gorge par le nommé Lemaire, conducteur de la première voiture, renversé et frappé à coups de manche de fouet, puis il ouvrit la barrière et excita les chevaux pour les faire traverser la voie.

Le garde voyant les chevaux sur la voie et le train qui n'était plus qu'à 150 mètres environ fit les signaux d'arrêt. Le conducteur de la voiture, L. Parquet, effrayé à l'aspect du train, fonetta ses chevaux et put éviter le danger. Une seconde de plus, il était broyé avec son attelage.

Ces deux conducteurs contre lesquels procès-verbal a été dressé, auront à répondre prochainement de leur indigne conduite devant le tribunal de police correctionnelle.

On signale de Wambrechies la disparition depuis le 1er janvier du nommé Six. Ce jour-là il se assistait aux Bouffes avec un ami. Vers onze heures ils étaient sur la place St-André où ils ont pris une choppe à l'estaminet du Pont-Rouge. Six a quitté ce moment son ami et s'est dirigé vers le pont le dimanche 3 janvier. Il était alors onze heures et demie.

Six est parti par la porte Saint-André. Depuis on ne l'a plus revu, et toutes les recherches n'ont eu aucun résultat.

ÉPHEMÉRIDE ROUBAISIENNE
JANVIER 1893. — Le blé est vendu à Lille 18 livres les deux rasées de Lille, qu'il faut 7 havots de Roubaix. En ce temps, à Roubaix et ailleurs, beaucoup moururent de faim.

TH' LEURIDAN.
— Un domestique de la Sentinelle, au service de la Compagnie d'Anzin, J. Bertrand, avait confié à sa fille, la femme Maillard, le montant de ses économies s'élevant à 1,700 francs, renfermés dans une vieille valise en cuir. Sa fille avait déposé cette somme sur un des rayons de son armoire.

On le 26 de ce mois, il arrivait chez sa fille qui, en l'apercevant se mit à sangloter en disant qu'on avait brisé son armoire et enlevé les 1,700 fr. sans pouvoir expliquer quand ni comment le vol avait été commis.

On a constaté que le malfaiteur a dû recourir à l'effraction et à de fausses clés pour arriver à ses fins.

On a gardé des marais de Fampoux, traversant le marais sur la glace, en faisant son service vers six heures du soir, a été victime d'un fatal accident : la glace s'est rompue sous son poids et il a été précipité dans l'eau. Des recherches ont été faites peu de temps après, mais qu'on n'a pu le repêcher il était trop tard pour le raporter à la vie.

Par décision de M. le ministre des travaux publics, M. Ploeg, ingénieur en chef des ponts et chaussées, est chargé du service maritime du département du Pas-de-Calais, et du service de contrôle des études et travaux du chemin de fer sous-marin entre la France et l'Angleterre, en remplacement de M. Stoecklin, qui est nommé au service ordinaire des ponts et chaussées de la région de la Seine-et-Marne et de divers services d'études et de contrôle de travaux de chemins de fer.

Nous avons encore à signaler un commencement d'inondation dans les dépendances de l'habitation du sieur Casimir Cagin, serrurier à Rivière.

Le dimanche, la grange de ce dernier, était comme nous nous l'avons dit hier, détruite par le feu avec diverses récoltes.

Belgique
— Par arrêté royal du 26 janvier 1893, M. Alard (B.-C.), docteur en droit et commissaire de l'arrondissement de Tournai, est nommé conseiller des mines.

FAITS DIVERS
— Le ressort d'un travail fait à propos de la vente des billets de la Loterie dans les débits de tabac que le nombre de ces établissements en France serait de 40,000.

— Hier, a commencé le tirage des lots d'une valeur inférieure à 1,000 fr. Ainsi que nous l'avons annoncé, chaque numéro sorti des roues gagne dans toutes les séries ; tous les jours il y aura environ 7,000 lots répartis suivant les caprices du hasard.

— La réunion solennelle de l'Université catholique de Paris, a eu lieu, mercredi soir, sous la présidence du cardinal de Bonnechose, archevêque de Rouen. Le nonce apostolique, et dix-huit archevêques et évêques, patrons de l'Université de Paris, assistaient à la séance. Trois rapports sur les travaux des Facultés de droit, des lettres et des sciences ont été lus. Mgr Berthelot, archevêque de Paris, ont prononcé des allocutions. On remarquait dans l'assistance MM. Keller, Chesnelong, de la Bassettière, Besson et beaucoup d'ecclésiastiques.

Un désastre de LUTZCH. — Un désastre inattendu a frappé de stupeur les habitants de Lutzch (Lot), et porté le deuil dans plusieurs familles.

Le Journal du Lot a rapporté que, mercredi 22 janvier, à l'entrée de la nuit, une maison située à Lutzch, Orientale de Lutzch, s'est écroulée tout-à-coup avec un fracas effroyable. Par une protection providentielle, les personnes qui se trouvaient alors dans cette maison, averties par un craquement, eurent le temps de s'élaner au dehors et purent s'en sauver.

En ce moment, une voiture attelée d'un cheval se trouvait arrêtée sur la route, devant cette maison. La voiture fut broyée et le cheval emportant les brandards brisés s'échappa sain et sauf. Celui qui conduisait la voiture, un habitant de Jonzelle, n'eut pas le temps de fuir ; la partie inférieure de son corps fut retenue sous les débris.

On parvint à le dégager sur le champ : on le croyait mort, mais il n'était qu'évanoui. Les blessures sont fort graves et son état est alarmant.

Le propriétaire de l'une des maisons, qui touchent à la maison écroulée, s'était précipité au dehors, pour aller au secours de celui qui était sur la route, il fut atteint par la chute de pierres et de briques, et l'une de ses jambes fut brisée.

Cette blessure est grave, mais les autres parties du corps ont été préservées. Le lendemain, on pouvait facilement reconnaître la cause de ce désastre. La maison était adossée aux énormes rochers de la montagne. Un bloc immense de rocher, reposant sur une couche d'argile, s'était ébranlé et avait glissé sur sa base inclinée : on se heurtait contre la maison qui lui poussait devant lui.

Les deux maisons contigües ont été atteintes et fortement ébranlées : on sera obligé de les démolir en partie et de les reconstruire. D'après ce qui vient d'arriver à Lutzch, on peut voir combien il est dangereux de bâtir des maisons au pied des grands rochers des montagnes. Par l'effet de l'action atmosphérique et de l'infiltration des eaux, des blocs de rochers peuvent se détacher tôt ou tard et occasionner de terribles désastres.

Le capitain Velly, du 10^e régiment de ligne, en garnison à Brest, puis de prison ces jours derniers, était extrait de sa cellule et se rendait au poste, en compagnie du caporal de garde, afin de prendre son fusil et son sac avant de se rendre au peloton de punition. Une fois arrivé, il se trouva devant un homme qui se tenait devant une porte et qui ne le voyait, il glissa une cartouche dans son fusil et, s'appuyant sur son arme, il se la déchargea dans la poitrine. La mort a été instantanée. Velly avait de plus longtemps des idées de suicide. A plusieurs reprises, il avait manifesté à ses camarades l'intention de se tuer, mais sans se dégoûter », ajoutait-il.

On lit dans la Haute-Loire.
La petite vérole, qui sévissait depuis quelque temps sur plusieurs points du département et notamment dans le canton de Bradelles où elle continue à faire de nombreuses victimes, semble tout à l'heure s'acharner sur la ville du Puy.

— Le Figaro raconte qu'il y a environ dix-huit mois, un changeur nommé T... était venu s'établir avenue de Neuilly, 153. Il avait déjà une assez bonne clientèle, mais elle ne lui suffisait pas. Il imagina alors, pour attirer le mouvement de fonds qui lui était nécessaire, le singulier moyen que voici :

Il se nomma directeur d'une Société anonyme ayant pour but de réaliser un emprunt de 20 millions de francs, afin de terminer l'église du Sacre-Cœur. L'émission devait avoir lieu dans tous les pays catholiques. T... avait rendu une visite à Mgr l'archevêque de Paris pour solliciter son autorisation. Mais, malgré le refus de Mgr Guibert, il avait ouvert la souscription. Quelques personnes naïves lui apportèrent leur argent.

Avant hier matin, lorsque les employés de T... arrivèrent au bureau, ils trouvèrent la maison vide. Le changeur avait filé avec la caisse, emportant les économies d'une foule de petits rentiers ainsi que l'argent des fidèles.

Les autres ont été saisis et les scellés apposés. Une enquête est commencée.

Le privilège de l'exploitation des eaux de la mer Morte, vient, dit le Petit Marseillais, d'être concédé à Marseillais qui se propose d'en extraire le chlorate de potasse. Ce sel est employé dans la fabrication des fulminates de potasse en Angleterre et absorbe d'énormes quantités pour l'agriculture, parce qu'il sert à fabriquer des engrais ayant la propriété du guano. Jusqu'ici l'Allemagne avait eu le monopole de la fabrication de ce produit, qu'elle vendait à Londres 160 fr. la tonne ; la concurrence la forcée à baisser ses prix jusqu'à 130 fr., mais au dessous de 120 fr. elle doit renoncer à cette fabrication. Or, le chlorate de la mer Morte peut être rendu à Londres à un prix de 90 fr. la tonne, et la concurrence est illimitée. On voit de quelle importance est cette concession pour le commerce marseillais, d'autant plus que la fabrication du chlorate de potasse comprendra celle des autres produits fort avantageux, bien que d'un usage moins général, tels que les bromures et les iodures de potassium, qui jouent un rôle si considérable dans la photographie et la pharmacie.

On lit dans le journal Roma : Les escroqueries que commettaient certains soi-disant avocats réclamant de sérieuses mesures de la part de l'autorité judiciaire.

Ainsi il y a eu quelqu'un qui, se qualifiant d'avocat d'une pauvre femme, a obtenu du procureur du roi la permission de la voir.

Or, il se présente à la prévenue comme un personnage influent qui pourra la faire transférer dans une prison plus douce.

Le détenu lui ayant fait observer qu'elle n'avait pas d'argent pour le récompenser, se disant avocat fit détacher les boucles d'oreilles de cette malheureuse et les emporta.

Un autre, en se faisant passer pour avocat défenseur, arriva jusqu'à un détenu à qui il déclara que le défendeur qu'il avait choisi se trouvait à l'étranger et que ses parents l'avaient chargé de le remplacer. Par ce stratagème il obtint du détenu une procuration.

Le parquet du procureur du roi a maintenu arrêté qu'un détenu qui n'est conduit en prison, le gardien en chef doit lui demander s'il a choisi son défenseur. En cas affirmatif, il lui fera signer une procuration. Si le défenseur est choisi par les parents du détenu, celui-ci devra en être informé pour signer la procuration. Ainsi à l'avenir les seuls avocats nommés par les détenus pourront s'entretenir avec eux.

Un accident qui aurait pu avoir des conséquences terribles a été produit dans les Alpes par une avalanche, sur la route du Gohard.

Le train de la poste, qui renfermait plusieurs voyageurs, a été heurté par une telle masse de neiges, que les chevaux ont été tués. Les passagers et les conducteurs, qui n'ont point eu de mal, sont retournés à l'hospice qu'ils ont pu quitter ultérieurement.

doivent prendre la succession de son vieil oncle, il se serait entendu avec Duverdier, de Tulle, aussi, et de concert avec lui, par précaution et anticipation, aurait mis la main sur le portefeuille du vieux praticien, par trop obsiné à se bien porter, le jeune étudiant aurait ajouté que le volumineux dossier de cette fortune mobilière avait été porté par lui à Tulle, et devait se trouver dans l'arrière-chambre de son complice et parent, qu'il Baluze.

Le magasin de Duverdier a donc été fouillé, soudé, déposé de tous les côtés : on n'a rien trouvé.

Duverdier se dit victime, pour des raisons de famille, d'une odieuse machination de son neveu et proteste avec énergie de son innocence, sous les verrous où il est détenu.

Le Journal d'Ille-et-Vilaine dit qu'un drame, dont les conséquences ont été alléguées, s'est passé samedi matin 25 janvier, à Saint-Briac. M. Collin de la Contrie, commandant de l'armée territoriale, propriétaire, a eu, dans une maison qu'il fait construire, une discussion très-violente avec M. Hus, entrepreneur à Saint-Servan.

La scène, dont on ne connaît pas les détails, aucun témoin n'y ayant assisté, a eu pour conséquence la mort de l'entrepreneur, qui a été frappé de plusieurs coups de hache. M. Collin a lui-même le malheureux brisé, mais son état n'inspire aucune inquiétude.

Voici les renseignements que donne sur ce drame le Journal d'Ille-et-Vilaine : M. Hus, entrepreneur à Saint-Servan, avait eu le monopole de la fabrication de ce produit, qu'elle vendait à Londres 160 fr. la tonne ; la concurrence la forcée à baisser ses prix jusqu'à 130 fr., mais au dessous de 120 fr. elle doit renoncer à cette fabrication. Or, le chlorate de la mer Morte peut être rendu à Londres à un prix de 90 fr. la tonne, et la concurrence est illimitée. On voit de quelle importance est cette concession pour le commerce marseillais, d'autant plus que la fabrication du chlorate de potasse comprendra celle des autres produits fort avantageux, bien que d'un usage moins général, tels que les bromures et les iodures de potassium, qui jouent un rôle si considérable dans la photographie et la pharmacie.

On lit dans le journal Roma : Les escroqueries que commettaient certains soi-disant avocats réclamant de sérieuses mesures de la part de l'autorité judiciaire.

Ainsi il y a eu quelqu'un qui, se qualifiant d'avocat d'une pauvre femme, a obtenu du procureur du roi la permission de la voir.

Or, il se présente à la prévenue comme un personnage influent qui pourra la faire transférer dans une prison plus douce.

Le détenu lui ayant fait observer qu'elle n'avait pas d'argent pour le récompenser, se disant avocat fit détacher les boucles d'oreilles de cette malheureuse et les emporta.

Un autre, en se faisant passer pour avocat défenseur, arriva jusqu'à un détenu à qui il déclara que le défendeur qu'il avait choisi se trouvait à l'étranger et que ses parents l'avaient chargé de le remplacer. Par ce stratagème il obtint du détenu une procuration.

Le parquet du procureur du roi a maintenu arrêté qu'un détenu qui n'est conduit en prison, le gardien en chef doit lui demander s'il a choisi son défenseur. En cas affirmatif, il lui fera signer une procuration. Si le défenseur est choisi par les parents du détenu, celui-ci devra en être informé pour signer la procuration. Ainsi à l'avenir les seuls avocats nommés par les détenus pourront s'entretenir avec eux.

Un accident qui aurait pu avoir des conséquences terribles a été produit dans les Alpes par une avalanche, sur la route du Gohard.

Bukar a constaté la possibilité de maintenir des troupes au-delà du défilé.

Contrairement aux nouvelles répandues par quelques journaux, on peut assurer que le gouvernement s'occupe très sérieusement de la question du fonds russe.

Les rapports officiels constatent que pendant l'année 1878, les exportations ont dépassé les importations de 504,542,571 dollars.

Les arts de Shanghai annoncent que le traité relatif à l'émigration des Coolies à Cuba, a été signé et ratifié par les gouvernements chinois et espagnols.

Le Moniteur de France publie un décret portant que le rouble russe qui avait cours forcé à 4 francs dans toute la Roumanie, est abasé au cours de 3 fr. 70.

Cette mesure est applicable à partir d'aujourd'hui, jour de la publication du décret.

NOUVELLES DU SOIR
Voici le sommaire du Journal Officiel d'aujourd'hui :

Démission du maréchal de Mac-Mahon et élection de M. Jules Grévy à la Présidence de la République par l'Assemblée nationale.

Décrets portant nominations dans la magistrature.

Décrets nommant des maires et des adjoints.

Décrets portant promotions ou nominations dans le corps de la marine ; portant promotions dans le corps du commissariat de la marine.

Décret nommant le directeur des cartes, plans et archives et de la statistique graphique au ministère des travaux publics.

On lit dans l'Officiel d'aujourd'hui : M. le maréchal de Mac-Mahon, duc de Magenta, a adressé aujourd'hui sa démission à MM les présidents du Sénat et de la Chambre des députés. Les Chambres ont adopté l'acte de la démission et se sont réunies à quatre heures dans la salle de la Chambre des députés en Assemblée nationale, à l'effet de nommer un nouveau président de la République.

Le Sénat a voté par 715 voix contre 17, la démission de M. le maréchal de Mac-Mahon, duc de Magenta, et a élu président de la République M. Jules Grévy, président de la Chambre des députés, par 715 voix.

Après la proclamation du vote, le conseil des ministres a porté à M. Grévy le procès-verbal de la séance constatant sa nomination.

Les ministres ont remis entre les mains du nouveau Président, M. Grévy, les sceaux de la République et tous les ministères et elle des sous-secrétaires d'Etat. Il les a priés de garder leurs fonctions pour l'expédition des affaires.

La transmission des pouvoirs
Versailles, 30 janvier, 10 h. soir.
A l'issue de la séance de l'Assemblée nationale, M. Dufaure et tous les ministres se sont rendus chez M. Grévy, pour lui porter le résultat du vote.

M. Dufaure a exprimé la satisfaction que lui causait le résultat qui est la récompense de toute une vie de droiture.

Il a exprimé la confiance que M. Grévy accomplirait, dans la charge suprême, au service de la France et de la République, les mêmes qualités qui l'ont distingué dans ses Assemblées et dans le parti républicain.

M. Grévy, trèsému a remercié les ministres en quelques mots.

Les ministres, pour donner toute liberté au nouveau Président, ont remis entre ses mains la démission de tous les ministères et celle des sous-secrétaires d'Etat. Il les a priés de garder leurs fonctions pour l'expédition des affaires.

Le Cabinet actuel reste provisoirement chargé de l'expédition des affaires. Les ministres se réuniront demain, sous la présidence de M. Dufaure, pour s'entretenir sur la situation qui leur est faite par les derniers événements et pour voir aux questions nécessitées par le changement du Président de la République.

Il est probable qu'une circulaire sera envoyée aux agents du gouvernement à l'étranger, au sujet de ce changement.

Peu après la visite des ministres, qui ont transmis régulièrement le pouvoir à M. Grévy, M. le Maréchal de Mac-Mahon, en tenue civile, accompagné d'un aide-de-camp en civil, est venu saluer le nouveau Président de la République.

Les honneurs militaires lui ont été rendus par le piquet d'honneur qui formait la haie à la porte de la Présidence de la Chambre, où se trouvait M. Grévy.

Le Maréchal de Mac-Mahon, qui a l'intention de partir demain pour Grasse, où il restera quelque temps.

Démissions d'ambassadeurs.
Le marquis d'Arcourt, ambassadeur à Londres, vient d'envoyer sa démission à M. Waddington.

Le Marquis-Journal annonce que M. le marquis de Gabric ambassadeur à St-Siège, M. le Marquis de Noailles ambassadeur près le roi d'Italie et M. le comte de Vogüé ambassadeur près l'empereur d'Autriche ont donné leur démission.

Le XIX^e siècle affirme que M. Berauld sénateur aurait accepté le poste de procureur général près la cour de cassation.

On connaît le résultat du scrutin : sur 715 votants, il y a eu 563 voix pour M. Grévy, 99 pour le comte Chazy et 43 bulletins blancs ou nuls.

Tous les républicains ont voté pour M. Grévy. Les 99 voix du général Chazy provisoirement toutes de la droite royaliste. Le reste du groupe royaliste s'est abstenu ou a déposé des bulletins blancs.

Parmi les 87 membres qui n'ont pas pris part au vote pour l'élection du président de la République, il y a 27 sénateurs, dont 17 de droite et 10 de gauche et 40 députés, dont 29 de droite et 32 de gauche.

Nous lisons dans la Correspondance Haras : « On rend unanimement hommage à la façon à la fois noble et digne dont le Maréchal de Mac-Mahon a quitté le pouvoir. »

« Les termes de sa lettre ont reçu une universelle approbation. »

« Les détails qui sont donnés sur le dernier conseil tenu par les ministres, ne font que confirmer cette impression : M. le Maréchal a annoncé sa résolution aux membres du gouvernement avec une dignité qui est un profondément impressionnant. »

« Il a cessé, dans cette dernière entrevue, d'exprimer les vœux ardents qu'il formait pour la prospérité et la tranquillité de la France. »

La presse et les événements d'hier
Nous allons résumer les appréciations des différents journaux parus ce matin sur les graves événements auxquels nous venons d'assister.

Constatons tout d'abord l'unanimité avec laquelle toute la presse sans distinction de parti rend hommage à la correction et à la dignité de M. de Mac-Mahon pendant la journée d'hier.